

27 nov 2009 -12:06

Appartient à [Conseil des ministres du 27 novembre 2009](#)

Prêts d'Etat à Etat

Troisième partie du programme 2009 des prêts d'Etat à Etat

Troisième partie du programme 2009 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat qui ont reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo. Il s'agit des prêts suivants :

- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 6.078.000 euros au profit du Kenya pour la livraison et l'installation de 7 turbines éoliennes dans la région des collines de Ngong ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 7.597.000 euros au profit du Kenya pour le financement des travaux de dragage dans le port de Mombassa ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant maximal de 2.750.000 euros au profit du Burkina Faso, à accorder sous la forme d'une aide déliée, pour le financement d'un projet d'alimentation en eau à Loumbila ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant maximal de 1.088.012 euros au profit du Niger, à accorder sous la forme d'une aide déliée, pour le financement de l'équipement de fourniture en eau potable à Niamey.

Le Conseil des ministres a également pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2009.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>